

Appel d'offres  
VILLE DE MONTRÉAL  
Arrondissement de Saint-Laurent  
Direction des services administratifs et greffe  
Division des ressources financières et matérielles

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 11 h, **le mercredi 10 juillet 2019**, au Bureau du citoyen de l'arrondissement de Saint-Laurent, 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, Québec, H4M 2M7 pour :

<b>Catégorie :</b>	Travaux
<b>Appel d'offres :</b>	19-016
<b>Descriptif :</b>	<b>Réfection des systèmes électromécaniques de la mairie d'arrondissement</b>
<b>Date d'ouverture :</b>	Mercredi 10 juillet 2019
<b>Dépôt de garantie :</b>	10 % de la valeur de la soumission
<b>Renseignements :</b>	Pour toute question s'adresser à : <a href="mailto:saint-laurent.soumissions@ville.montreal.qc.ca">saint-laurent.soumissions@ville.montreal.qc.ca</a>
<b>Documents :</b>	Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du vendredi 7 juin 2019 sur le SEAO.
<b>Visite supervisée des lieux :</b>	Oui, obligatoire :  La date limite pour prendre rendez-vous est le 26 juin 2019 à 12 h, à l'adresse courriel suivante : <a href="mailto:francis.charron@ville.montreal.qc.ca">francis.charron@ville.montreal.qc.ca</a> .  Les visites auront lieu les 13, 20 et 27 juin 2019, selon l'horaire suivant : entre 8 h 00 et 14 h 30 (Aucune visite de groupe n'est permise).

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO. Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du cahier des charges.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la Direction du greffe à la Mairie d'arrondissement de Saint-Laurent, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 7 juin 2019.

Le secrétaire du Conseil d'arrondissement,

Daniel Simon

Arrondissement de Saint-Laurent